

**VILLE DE BRUXELLES  
COMMUNIQUE DE PRESSE  
ECHEVINAT DE LA PROPLETE PUBLIQUE**

**Organisation de la fête de l'Aïd le 15 octobre**

**Bruxelles, le 08 octobre - A l'occasion de la fête de l'Aïd célébrée par la communauté musulmane, la Ville de Bruxelles met en place un site d'abattage temporaire, en collaboration avec le Conseil Consultatif des Mosquées. Ce site permettra l'abattage de 500 moutons au Quai des Usines. Une salle des fêtes est également mise à disposition des Musulmans.**

*« Pour la 8eme année, la Ville de Bruxelles met tout en œuvre pour organiser au mieux un abattoir temporaire dans le cadre de la fête de l'Aïd El-Adha. Il s'agit de permettre à la communauté musulmane de fêter cet événement dans la convivialité et de pratiquer l'abattage rituel des moutons dans des conditions d'hygiène et de propreté irréprochables »* a expliqué Karine Lalieux, l'Echevine de la Propreté Publique de la Ville de Bruxelles.

Le site d'abattage temporaire est mis à la disposition des habitants de la Ville, ainsi que ceux de Saint-Josse et Evere, le jour de la Fête du Sacrifice, soit le 15 octobre prochain. **Le site sera ouvert de 8h à 16h30.**

Le hall réservé à cet effet est situé **Quai des Usines, 95 (à proximité de MABRU)**. Il offre des possibilités de parking.

L'événement mobilise quelque **50 hommes des services de la propreté** publique assignés au nettoyage, à l'approvisionnement des sacs en plastiques, à la gestion de l'entrée et de la sortie des animaux. Les vétérinaires de la Ville, un service Croix Rouge, et une présence policière ainsi que de Stewards BRAVVO sont également mobilisés à cette occasion.

**Le Conseil Consultatif des Mosquées** de la Ville de Bruxelles se charge de recruter les sacrificateurs et habilleurs nécessaires au bon déroulement des opérations. Il assure également l'animation de la salle des fêtes.

Les personnes désireuses d'utiliser les infrastructures mises à disposition par la Ville, doivent **s'inscrire préalablement (contre une redevance de 15 euros)**. Les habitants de Saint-Josse ou d'Evere auprès de leur commune, les habitants de Bruxelles aux adresses ci-dessous :

Centre Administratif, Bld Anspach, 6  
1000 Bruxelles

du lundi 7 octobre au mercredi 9 octobre 2013 de 8h30 à 15h

jeudi 10 octobre 2013 de 8h30 à 18h  
vendredi 11 et lundi 14 octobre 2013 de 8h30 à 12h

Bureau de liaison à Laeken (Antenne décentralisée)  
Boulevard Emile Bockstael, 246  
1020 Bruxelles (Laeken)

Du lundi 7/10 au mercredi 9/10 – de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h00  
Jeudi 10/10 et vendredi 11/10 – de 8h30 à 11h30  
Lundi 14/10 : de 8h30 à 12h00

Ils y recevront un **permis de transport et d'abattage** (un seul permis par famille) qu'ils devront présenter sur le site d'abattage avec leur mouton.

---

Contact presse

[Romain.dereusme@brucity.be](mailto:Romain.dereusme@brucity.be) – 0485/41.59.57